



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **22 mai 2017**

Délibération n° 2017-1936

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution de subventions à la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, FPUL, AESCRA, RER et à l'association Incubateur au féminin Rhône-Alpes Pionnières pour leurs programmes en faveur de l'entrepreneuriat à potentiel - Année 2017

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 2 juin 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 24 mai 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi, Vesco (pouvoir à M. Képénékian), Aggoun, Mme Beautemps (pouvoir à M. Forissier), M. Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mme Runel (pouvoir à Mme Gailliout), M. Sturla (pouvoir à Mme Peillon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon).

Conseil du 22 mai 2017**Délibération n° 2017-1936**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution de subventions à la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, FPUL, AESCRA, RER et à l'association Incubateur au féminin Rhône-Alpes Pionnières pour leurs programmes en faveur de l'entrepreneuriat à potentiel - Année 2017**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Communauté urbaine de Lyon développe une politique de soutien affirmé à l'entrepreneuriat depuis de nombreuses années. Avec ses partenaires économiques, réunis sous une gouvernance commune (Grand Lyon, l'esprit d'entreprise), elle a contribué à créer, il y a plus de 10 ans, le réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE), véritable fer de lance de la politique entrepreneuriale de l'agglomération.

Depuis sa mise en œuvre, ce réseau a accompagné plus de 100 000 entrepreneurs et a permis d'atteindre le rythme de 15 000 créations d'entreprises chaque année (15 386 en 2015), plaçant ainsi la Métropole au premier rang des agglomérations françaises créant le plus d'entreprises.

Forte de ces résultats, la Métropole souhaite intensifier sa politique entrepreneuriale en renforçant son soutien à l'émergence et au développement d'entreprises à fort potentiel.

Campus création, les incubateurs EM Lyon et Rhône-Alpes Pionnières, le Réseau entreprendre Rhône (RER), Lyon Startup, Novacité et Pépites, sont des actions phares au service de cette stratégie qui vise à sensibiliser à l'entrepreneuriat et à faire émerger des entreprises innovantes et les grandes entreprises lyonnaises de demain. Leur articulation dans le temps permet de répondre aux attentes des entrepreneurs tout au long de leur parcours de croissance :

- Campus création est un parcours global d'initiation et de soutien à l'entrepreneuriat composé de 3 concours : challenge idée, concours campus création et concours jeune entrepreneur de l'année. L'incubateur EM Lyon participe à la même dynamique de formation et d'accompagnement de projets à potentiel,

- Lyon Startup, programme du réseau LVE, a pour vocation de détecter et de faire émerger les projets les plus prometteurs. L'incubateur Rhône-Alpes Pionnières accompagne spécifiquement les femmes porteuses de projets innovants,

- le programme Novacité prend le relais en accompagnant les entrepreneurs innovants pour leur permettre d'accélérer leur déploiement sur les 3 premières années,

- enfin, le RER finance la création et le développement d'entreprises à potentiel.

II - Objectifs

La Métropole souhaite accélérer le développement des entreprises à fort potentiel de l'agglomération et les ancrer sur le territoire. Pour cela, elle souhaite une intégration des différents leviers d'action, dans une double logique d'offre de services spécifiques et de concentration des moyens sur une cible particulière. L'objectif est de permettre aux très petites entreprises (TPE) de devenir petites et moyennes entreprises (PME), puis entreprises de taille intermédiaire (ETI), dans une logique de croissance maîtrisée.

Au regard de leur rôle en matière d'accompagnement des entreprises sur l'agglomération, la Métropole souhaite soutenir la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, l'Association pour l'enseignement commercial Rhône-Alpes (AESCRA), l'Incubateur au féminin Rhône-Alpes Pionnières, le RER et la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) dans leurs actions spécifiques auprès des entrepreneurs et des entreprises : Campus création, Incubateur EM Lyon, Incubateur Rhône-Alpes Pionnières, Lyon Startup, Novacité, et l'offre d'accompagnement et de financement du RER.

III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2016 et bilan

1° - Campus création

Par délibération du Conseil n° 2016-1156 du 2 mai 2016, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 94 000 € au profit de la FPUL pour l'action "Campus création" 2016.

Concernant le concours Campus création 2016, le bilan de l'activité de la FPUL, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

- 738 étudiants issus de 24 établissements différents ont participé. 152 projets de création virtuelle ont été déposés dont 51 par des équipes interdisciplinaires. Chaque équipe projet a bénéficié d'un accompagnement et d'un cycle de séminaires, d'ateliers thématiques et de soirées réseaux et coaching (510 heures),

- 137 dossiers ont été présentés au concours Jeune entrepreneur de l'année. Il s'agit ici de véritables projets de création d'entreprise portés, chacun, par un ou plusieurs jeunes étudiants ou jeunes diplômés. Ces jeunes entrepreneurs ont bénéficié d'un accompagnement pendant 5 mois (ateliers, séminaires, coaching et partage d'expérience),

- 315 étudiants ont participé au Challenge de l'idée, concours d'idéation donnant lieu à un atelier de créativité. Ce concours, ouvert à tous les étudiants, constitue une sensibilisation à l'entrepreneuriat et une première approche du portage de projets.

Le programme Campus Création qui conserve ainsi son dynamisme et la qualité de ses modules pédagogiques a pu se renforcer au cours de l'année 2016.

2° - Incubateur EM Lyon

Par délibération du Conseil n° 2016-1156 du 2 mai 2016, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 344 € au profit de l'Association d'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes pour l'action Incubateur 2016.

Par son action, l'AESCRA a participé à l'émergence et au suivi de jeunes entreprises à potentiel. En 2016, ce sont ainsi 22 participants qui ont bénéficié du programme Digital Booster, 20 au programme Entrepreneurs dans la Ville, 18 au programme Start Up Junior et 43 porteurs de projet ont fait l'objet d'un mentorat.

3° - Lyon Startup

Par délibération du Conseil n° 2016-1156 du 2 mai 2016, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 141 000 € au profit de la FPUL pour l'action de soutien à la création de start up en 2016.

Deux promotions ont été mises en place en 2016. Au premier semestre, 200 candidatures ont été reçues et 100 porteurs de projet ont été sélectionnés pour intégrer le programme d'accompagnement. Au second semestre, 150 candidatures ont été reçues et acceptées au démarrage du programme, 100 projets ont été sélectionnés pour poursuivre au-delà des 2 premières semaines de formation.

4° - Incubateur au féminin Rhône-Alpes Pionnières

Par délibération du Conseil n° 2016-1156 du 2 mai 2016, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 19 800 € au profit de l'association l'Incubateur au féminin en Rhône-Alpes pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2016.

Le bilan de l'activité de l'Incubateur au féminin en Rhône-Alpes dans le cadre de ce financement est le suivant : 260 contacts, 12 réunions d'information pour un total de 104 participants qui ont conduit à 67 entretiens individuels, 24 projets ont été pré-incubés en 2016, 13 porteuses de projet ont été incubées, 51 créatrices et chefs d'entreprises ont été accompagnées, 8 hébergements ont été réalisés dans les locaux de l'incubateur. Par ailleurs, des actions de partenariat ont été réalisées pour permettre de consolider le fonctionnement de l'incubateur.

5° - Novacité

Par délibération du Conseil n° 2016-1156 du 2 mai 2016, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 56 400 € au profit de la CCI pour l'action Novacité en 2016.

Le bilan de l'activité Novacité dans le cadre de ce financement est le suivant : 78 entrepreneurs ont reçu un premier accueil, 7 nouvelles entreprises ont été labellisées en 2016, 28 ont été accompagnées dans l'année et 240 rendez-vous de suivi post-labellisation ont été réalisés. Par ailleurs, l'offre et l'image Novacité ont été retravaillées pour une réactualisation qui sera effective en 2017.

6° - Réseau Entreprendre Rhône (RER)

Par délibération du Conseil n° 2016-1156 du 2 mai 2016, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 56 400 € au profit de RER pour son programme d'actions 2016.

Le bilan de l'activité de RER, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

- depuis la création du Réseau Entreprendre Rhône, 431 entreprises ont été créées ou reprises. Le taux de pérennité à 5 ans des entreprises accompagnées est de 89 %,
- 3 898 emplois ont ainsi été créés ou préservés, répartis sur l'ensemble des secteurs d'activités. 10,3 M€ ont été prêtés depuis 25 ans. Le chiffre d'affaires moyen des entreprises lauréates de moins de 3 ans ayant clôturé au moins un bilan est de 800 000 €,
- en 2016, 105 lauréats, soit 104 entreprises lauréates, étaient en cours d'accompagnement. Parmi eux, on compte 36 nouvelles entreprises (42 nouveaux lauréats) représentant 4 reprises, 23 créations et 9 développement-croissance qui représentent un engagement de prêt d'honneur de 1 196 000 €.

IV - Programme d'actions pour 2017 et plan de financement prévisionnel

1° - Campus création

Outre le maintien du dynamisme de Campus création (nombre d'étudiants mobilisés et qualité des programmes), les principaux objectifs fixés par la FPUL en 2017 sont :

- élargir la cible d'étudiants et d'établissements,
- devenir un événement référence en matière d'entrepreneuriat étudiant,
- mobiliser davantage d'entreprises partenaires,
- favoriser l'exploitation des idées issues du concours virtuel pour permettre la concrétisation de véritables projets,
- développer un suivi des participants sur le long terme,
- articuler l'offre Campus création avec les programmes développés dans le cadre de l'appel à projet national déployé localement sous l'appellation Beelys (Booster l'entrepreneuriat étudiant à Lyon et Saint-Etienne).

Budget prévisionnel 2017 pour la mise en œuvre de l'action "Campus création"

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
manifestation	40 000	Métropole de Lyon	88 360
concours Campus Création	47 000	mécénat	105 640
concours Jeune entrepreneur de l'année	30 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	94 000
équipe dédiée	140 000	programme d'avenir Lyon Saint-Etienne	60 000
dotations des prix	25 000		
campagne de sensibilisation	20 000		
locaux	18 000		
frais de gestion	27 000		
frais de fonctionnement	1 000		
Total	348 000	Total	348 000

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 88 360 € au profit de la FPUL pour la mise en œuvre du programme "Campus création" en 2017 (soit une baisse de 6 % par rapport à 2016).

2° - Incubateur EM Lyon

En 2017, l'AESCRA va poursuivre et développer les actions suivantes :

- la formation (programmes start-up et relève) : l'objectif est de développer ses compétences et connaissances entrepreneuriales afin d'optimiser les chances de succès du projet (20 bénéficiaires prévus),
- le dispositif d'accompagnement et d'incubation : aide à la conception et au lancement de projets de start-up, programme Boost (31 bénéficiaires prévus),
- le mentorat et la mise en réseau avec les acteurs clés de l'innovation et de l'entrepreneuriat en général (40 bénéficiaires prévus).

Budget prévisionnel 2017 pour la mise en œuvre de l'action Incubateur

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	4 160	ventes de produits finis	224 700
services extérieurs	396 453	mécénat	428 860
autres services extérieurs	210 955	Métropole de Lyon	35 344
impôts et taxes	5 000	EM Lyon	386 093
charges de personnel	317 829		
dotations aux amortissements	140 600		
Total	1 074 997	Total	1 074 997

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 35 344 € au profit de l'AESCRA pour la mise en œuvre du programme Incubateur en 2017.

3° - Lyon Startup

Les objectifs fixés par la fondation en 2017 sont les suivants :

- mettre en place un format pérenne et continu pour maintenir la dynamique auprès des partenaires et de porteurs de projet (accompagnement prévu de 150 projets en 2017 puis construire une édition calibrée pour plus de 200 projets),
- poursuivre une activité cyclique par promotion complétée par une animation tout au long de l'année (notamment en mettant en place un réseau des anciens),
- consolider une base de mécènes plus importante pour renforcer le modèle économique du programme,
- mettre à jour les outils de communication du programme.

Budget prévisionnel 2017 pour la mise en œuvre de l'action Lyon Startup

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
communication & événementiel	101 500	Métropole de Lyon	141 000
salaires et charges	137 200	Région Auvergne-Rhône-Alpes	141 000
dotations	25 000	partenariats privés - mécénat d'entreprises	82 500
formations	56 000		
frais généraux	44 800		
Total	364 500	Total	364 500

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 141 000 € au profit de la FPUL pour la réalisation de cette action d'appui à la création de start up en 2017. Ce soutien est apporté conjointement à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat métropolitain 2016-2020.

4° - Incubateur au féminin Rhône-Alpes Pionnières

L'incubateur au féminin Rhône-Alpes Pionnières poursuivra son développement en 2017 en maintenant le nombre de projets accompagnés, en améliorant le ciblage des projets (innovants et créateurs d'emploi), en poursuivant l'accompagnement collectif, en renforçant les partenariats et en consolidant la communication.

Les objectifs quantitatifs prévisionnels proposés par l'association sont les suivants :

- 250 contacts,
- 60 projets accueillis,
- 22 projets pré-incubés, 12 projets incubés,
- 12 créations d'entreprises,
- 10 entreprises hébergées.

Budget prévisionnel 2017 pour la mise en œuvre de l'action en direction de l'entrepreneuriat

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
achats	1 000	prestations de services	36 880
services extérieurs	26 150	Région Auvergne-Rhône-Alpes	18 800
autres services extérieurs	50 320	Métropole de Lyon	18 800
charges de personnel	64 582	mécénat et sponsoring	67 772

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
impôts et taxes	200		
emplois contributions volontaires en nature	15 000	contributions volontaires en nature	15 000
Total	157 252	Total	157 252

Il est donc proposé au Conseil de Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 18 800 € au profit de l'association l'Incubateur au féminin Rhône-Alpes Pionnières pour son programme d'actions 2017. Ce soutien est apporté conjointement à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du contrat métropolitain 2016-2020.

5° - Novacité

En 2017, la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne poursuivra ses actions dans le cadre du programme Novacité en faveur du développement d'entreprises génératrices de fortes valeurs ajoutées.

Les objectifs 2017 sont les suivants :

- 80 dossiers de candidature reçus,
- 70 rendez-vous de conseil, avant label,
- 15 entreprises labellisées,
- 35 entreprises accompagnées,
- 350 rendez-vous de suivi (après label).

Une nouvelle offre Novacité sera communiquée dès le premier trimestre 2017 pour offrir une meilleure compréhension et visibilité sur la nature de l'accompagnement et son positionnement dans l'écosystème.

Budget prévisionnel 2017 pour la mise en œuvre de l'action Novacité

Dépenses	Montants (en €)	Recettes	Montants (en €)
charges de personnel	259 214	Chambre de commerce et d'industrie	183 414
événement	30 000	Métropole de Lyon	56 400
animation communauté	14 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	56 400
fonctionnement	8 000	vente de prestations	10 000
		sponsorship	5 000
Total	311 214	Total	311 214

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 56 400 € au profit de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour son action dans le cadre de Novacité. Ce soutien est apporté conjointement à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du contrat métropolitain 2016-2020.

6° - Réseau Entreprendre Rhône

En 2017, l'association RER souhaite poursuivre son développement et étoffer son offre de services :

- accompagner 30 nouveaux créateurs ou repreneurs lauréats via le programme d'accompagnement historique (tryptique accompagnement individuel, collectif et financier),
- assurer un accompagnement qualitatif des entreprises lauréates en cours d'accompagnement (3 ans) pour maintenir l'excellent taux de pérennité,
- maintenir son implication dans le réseau LVE,

- accompagner 20 projets dans le cadre du programme développement-croissance destiné à accompagner les entreprises à fort potentiel.

L'association prévoit une création de plus de 350 emplois et un taux de pérennité des entreprises à 5 ans de 89 %.

Budget prévisionnel 2017 pour la mise en œuvre de l'action Réseau Entreprendre Rhône

Dépenses	Montants (en €)	Recettes	Montants (en €)
loyers	28 000	cotisations	328 000
garantie BPI des prêts	26 000	produits financiers fonds de prêt	10 000
masse salariale	350 000	sponsoring	65 000
communication	65 000	Métropole de Lyon	56 400
autres charges	86 000	Caisse d'Épargne	12 500
honoraires	15 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	56 400
		fonds de dotation RAISE	30 500
		transfert de charges	1 200
		animation RERA	10 000
Total	570 000	Total	570 000

Il est donc proposé au Conseil de Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement de 56 400 € au profit de l'association RER pour son programme d'actions 2017. Ce soutien est apporté conjointement à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du contrat métropolitain 2016-2020 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 229 360 € au profit de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour ses programmes d'actions 2017 en faveur des entrepreneurs Campus création et Lyon Startup,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 56 400 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour son programme d'actions 2017 en faveur des entreprises Novacité,

c) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 800 € au profit de l'association l'Incubateur au féminin Rhône-Alpes Pionnières pour son programme d'actions Rhône-Alpes Pionnières 2017,

d) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 56 400 € au profit de l'association Réseau Entreprendre Rhône (RER) pour son programme d'actions 2017,

e) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 344 € au profit de l'Association d'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (AESCRA) pour son programme incubateur EM Lyon en 2017,

f) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et la FPUL, la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, l'Incubateur au féminin Rhône-Alpes Pionnières, le RER et l'AESCRA définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 :

- opération n° 0P01O2291 - fonction 62 - compte 6574 pour un montant de 251 544 € et compte 657382 pour un montant de 56 400 €,

- opération n° 0P03O2232 - fonction 67 - compte 6574 pour un montant de 88 360 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mai 2017.